

DBV Technologies

Société Anonyme

Green Square - Bât. D

80/84, rue des Meuniers

92220 Bagneux

**Rapport d'audit des Commissaires aux comptes
sur les comptes établis selon les normes IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

CHD AUDIT & CONSEIL

8, rue Auber

75009 Paris

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle

92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

DBV Technologies

Société Anonyme

Green Square - Bât. D
80/84, rue des Meuniers
92220 Bagneux

Rapport d'audit des Commissaires aux comptes sur les comptes établis selon les normes IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Au Conseil d'administration,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société DBV Technologies et à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes de la société DBV Technologies établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 « Référentiel comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'amendement de la norme IAS 19 - *Avantages au personnel*.

Ce rapport ne constitue pas le rapport légal prévu à l'article L.823-9 du Code de commerce et relatif aux comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de nos diligences décrites ci-dessus et du présent rapport.

Paris et Neuilly-sur Seine, le 14 mars 2014

Les Commissaires aux comptes

CHD AUDIT & CONSEIL

Jean-Marc BULLIER

Deloitte & Associés

Fabien BROVEDANI

COMPTES RETRAITÉS EN NORMES IFRS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

	Note	Au 31 décembre		
		2011 Retraité	2012 Retraité	2013
		€	€	€
ACTIF				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	4	20.512	14.012	63.007
Immobilisations corporelles	5	849.191	988.283	1.734.149
Actifs financiers non courants	6	398.266	384.357	623.829
Total des actifs non courants		1.267.969	1.386.652	2.420.985
Actifs courants				
Stocks et en cours	7	34.449	29.673	6.568
Créances clients et comptes rattachés	8	775	92.875	182.900
Autres actifs courants	8	2.886.840	3.117.487	4.222.796
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	11.531.117	38.348.130	39.402.761
Total des actifs courants		14.453.181	41.588.165	43.815.024
TOTAL DE L'ACTIF		15.721.150	42.974.817	46.236.009

	Note	Au 31 décembre		
		2011 Retraité	2012 Retraité	2013
		€	€	€
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital social	10	882.275	1.340.815	1.508.830
Primes liées au capital		17.508.641	54.612.601	69.640.899
Réserves		553.964	(3.868.181)	(11.448.627)
Résultat		(7.238.262)	(12.912.100)	(19.306.416)
Total des capitaux propres		11.706.617	39.173.135	40.394.685
Passifs non courants				
Avances conditionnées	11	621.281	376.651	1.316.533
Provisions non courantes	12	119.430	254.941	290.695
Total des passifs non courants		740.711	631.592	1.607.228
Passifs courants				
Avances conditionnées	11	198.171	257.414	126.292
Concours bancaires courants			519.499	
Fournisseurs et comptes rattachés	13	2.204.477	977.724	1.497.289
Autres passifs courants	13	871.173	1.415.453	2.610.515
Total des passifs courants		3.273.822	3.170.090	4.234.096
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		15.721.150	42.974.817	46.236.009

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
(Montants en euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2012 Retraité	2013
		€	€
Produits opérationnels			
Chiffre d'affaires	15	174.360	181.800
Autres revenus	15	2.602.228	3.644.513
Total des produits		2.776.588	3.826.313
Charges opérationnelles			
Coûts des marchandises vendues		82.958	102.366
Recherche & Développement	16/17	11.499.368	17.366.538
Frais généraux	16/17	4.598.699	6.309.750
Total des charges		16.181.025	23.778.654
Résultat opérationnel		(13.404.437)	(19.952.340)
Produits financiers			
Produits financiers	18	517.540	670.234
Charges financières	18	(25.208)	(24.310)
Résultat financier		492.337	645.925
Impôt sur les sociétés	19	-	-
Résultat net		(12.912.100)	(19.306.416)
Résultat de base par action(€/action)	22	(1,05)	(1,42)

	Au 31 décembre	
	2012 Retraité	2013
	€	€
Résultat net	(12.912.100)	(19.306.416)
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies, nets d'impôts	(99.900)	53.266
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(99.900)	53.266
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés au compte de résultat		
Résultat global de l'exercice	(13.012.000)	(19.253.150)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants en euros)

Note	2012 Retraité	2013
	€	€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	(12.912.100)	(19.306.416)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles:		
Amortissements et dépréciations	281.543	341.176
Engagements de retraite	36.495	89.572
Autres éléments exclus de la trésorerie	-	-
Charges calculées liées aux paiements en actions	3.194.308	5.048.201
Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt	(9.399.754)	(13.827.467)
Stocks et en cours	4.776	23.105
Créances clients	(124.450)	(57.675)
Autres créances	(230.647)	(1.105.309)
Fournisseurs	(1.226.754)	519.565
Autres passifs courants	544.280	1.194.565
Variation du besoin de fonds de roulement	(1.032.794)	574.252
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	(10.432.549)	(13.253.215)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 (340.411)	(1.089.902)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4 (21.024)	(81.385)
Acquisitions d'immobilisations financières	(33.685)	(237.138)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	26.360	
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(368.760)	(1.408.425)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:		
Augmentation (diminution) des avances remboursables	11 (185.387)	808.760
Actions d'autocontrôle	(278.291)	230.697
Augmentation de capital	10 37.562.500	15.196.313
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement:	37.098.822	16.235.770
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie	26.297.514	1.574.130
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11.531.117	37.828.631
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 37.828.631	39.402.761

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(Montants en euros)

	Capital social		Primes liées au capital	Réserves	Pertes cumulées	Total capitaux propres
	Actions ordinaires					
	Nombre d'actions	Montant				
Situation 1er janvier 2012	8 822 745	882 275	17 508 641	13 091 218	(19 775 516)	11 706 617
Impact de la norme IAS 19 Révisée				(2 895)	2 895	
Situation 1er janvier 2012 retraitée	8 822 745	882 275	17 508 641	13 088 323	(19 772 621)	11 706 617
Résultat Net					(12 912 100)	(12 912 100)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(99 900)		(99 900)
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(99 900)	(12 912 100)	(13 012 000)
Augmentation de capital	4 585 402	458 540	37 095 400			37 553 940
Neutralisation actions propres		-		(278 291)		(278 291)
Emission de BSA			8 560			8 560
Paiements fondés sur des actions				3 194 308		3 194 308
Au 31 décembre 2012	13 408 147	1 340 815	54 612 601	15 904 440	(32 684 721)	39 173 135
Résultat Net					(19 306 416)	(19 306 416)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				53 266		53 266
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				53 266	(19 306 416)	(19 253 150)
Augmentation de capital	1 680 151	168 015	14 960 858			15 128 873
Neutralisation actions propres				230 697		230 697
Ecart conversion				(511)		(511)
Emission de BSA			67 440			67 440
Paiements fondés sur des actions				5 048 201		5 048 201
Au 31 décembre 2013	15 088 298	1 508 830	69 640 898	21 236 094	(51 991 137)	40 394 685

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : La Société

Créée en 2002, DBV Technologies SA («la Société») développe et commercialise des produits innovants pour le diagnostic et le traitement des allergies, notamment alimentaires et chez le jeune enfant.

La Société commercialise un produit de diagnostic prêt à l'emploi pour dépister l'allergie au lait de vache chez l'enfant, lancé en France en 2004 et appelé Dialertest[®]. Ce produit est actuellement distribué en France uniquement, par un partenaire commercial, sous un statut réglementaire dérogatoire ne permettant notamment pas sa promotion. Un essai clinique de phase III pourrait démarrer en 2013, visant l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché en Europe. La Société étudie actuellement la pertinence d'effectuer une telle étude et pourrait être amenée, le cas échéant, à ne pas continuer la commercialisation du Dialertest[®].

DBV Technologies développe également une technologie originale de patchs électrostatiques, Viaskin[®] en vue de développer la voie cutanée dans l'immunothérapie spécifique, ou désensibilisation.

Viaskin[®] Peanut est le premier produit d'immunothérapie spécifique développé par DBV Technologies. De solides données précliniques ont déjà été publiées. Le développement pharmacologique a pu être réalisé grâce à un vaste réseau de collaborations aux États-Unis et en Europe. Une étude de tolérance (phase Ib) menée aux États-Unis a démontré l'innocuité et la bonne tolérance de Viaskin[®] Peanut sur les patients allergiques à l'arachide, alors que la FDA accordait la désignation « Fast Track » au produit. L'AFSAPPS, en France a autorisé une étude d'efficacité sponsorisée par l'AP/HP. En 2012, une étude d'efficacité (phase IIb) a démarré aux États-Unis et en Europe. Les résultats sont attendus courant 2014.

Viaskin[®] Milk est le deuxième produit développé dans le domaine de l'immunothérapie spécifique. Une étude pilote de phase II publiée par Dupont et al. (JACI 2010) a mis en évidence la sécurité et l'efficacité de Viaskin[®] Milk chez l'enfant. La Société prépare en 2013 le lancement d'une étude clinique d'efficacité utilisant Viaskin[®] Milk.

Faits marquants de l'exercice 2013

Le 15 janvier 2013, DBV Technologies a annoncé avoir reçu, conjointement avec l'INRA (unité de Virologie et Immunologie Moléculaires VIM-UR892), une subvention de recherche d'un montant de près de 600 000 euros attribuée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour développer un patch-vaccin pédiatrique novateur, efficace et sans danger contre la bronchiolite à RSV. RSV-NanoViaSkin est destiné à devenir le premier vaccin pédiatrique non-invasif et sans adjuvant, par voie épicutanée.

Le 5 mars 2013, DBV Technologies a annoncé la conclusion d'un accord stratégique de fabrication avec Sanofi pour la production de ses principes actifs pharmaceutiques (API) du Viaskin, tel que l'extrait de protéines d'arachide.

Par cet accord, Sanofi agira comme façonnier pour DBV (CMO ou Contract Manufacturing Organization). Dans ce contexte, Sanofi industrialisera et validera le processus de production des principes actifs pharmaceutiques de Viaskin pendant les phases de développement et les fournira à DBV au stade commercial.

DBV bénéficiera de l'expertise reconnue de Sanofi dans le développement des produits biologiques et la fabrication d'extraits végétaux et de protéines thérapeutiques purifiées. En outre, le site de fabrication d'Aramon (France), qui produira les principes actifs pharmaceutiques de DBV, est agréé par la FDA et dispose de toutes les capacités nécessaires pour soutenir l'enregistrement de Viaskin[®] à la fois pour les marchés européens et américains.

Le 7 mai 2013, DBV Technologies a annoncé la signature d'un partenariat avec le Jaffe Food Allergy Institute de l'école de médecine d'Icahn du Mount Sinai à New York pour la mise en place d'une collaboration de recherche portant sur le mécanisme induit par Viaskin[®] lors de l'immunothérapie par voie épicutanée (EPIT[®]).

Le 16 mai 2013, DBV Technologies et Stallergenes ont annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique de recherche. Ce partenariat associe l'expertise de niveau mondial de Stallergenes dans les allergies respiratoires et la plate-forme unique de DBV, Viaskin[®], permettant une désensibilisation par voie épicutanée. DBV réalisera l'ensemble des travaux précliniques, jusqu'aux études de preuve de concept, en utilisant sa technologie Viaskin[®] combinée aux aéroallergènes développés par Stallergenes. Stallergenes financera l'ensemble de la recherche de DBV sur ces aéroallergènes et bénéficiera des droits de développement et de commercialisation. Dans les prochains mois, les parties concluront des

accords de licence pour chaque aéroallergène, afin de définir notamment les clauses de participation au développement et à la commercialisation de ces produits.

Le 6 Juin 2013, DBV Technologies a annoncé la nomination de Véronique Foutel au poste de Directeur Marketing Stratégique, membre du Comité Exécutif.

Le 20 Juin 2013, DBV Technologies a annoncé les résultats à 6-, 12-, 18-mois d'Arachild, une étude sponsorisée par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). A l'analyse des données, deux-tiers des enfants de moins de 12 ans franchissent les critères d'efficacité de l'étude après 18 mois de traitement par Viaskin® Peanut 100µg. De même, la réponse sérologique apparaît ample et robuste, témoignant de l'efficacité du processus de désensibilisation en cours.

Le 28 Juin 2013, DBV Technologies a annoncé avoir présenté 6 résultats précliniques et cliniques sur l'immunothérapie épicutanée (EPIT) lors du congrès de l'EAACI (European Academy of Allergy & Clinical Immunology & World Allergy Organization & World Allergy & Asthma Congress) à Milan (Italie). La technologie Viaskin® a fait l'objet de 6 présentations, dont une communication orale sur la méthodologie du test de provocation alimentaire utilisée dans l'étude de phase IIb VIPES, actuellement en cours, ainsi que de multiples posters sur l'effet immunologique de l'EPIT.

Le 8 juillet 2013, DBV Technologies a annoncé la fin du recrutement de son essai clinique international de phase IIb, VIPES (Viaskin Peanut's Efficacy and Safety), une étude de 12 mois sur Viaskin® Peanut. VIPES a débuté en août 2012 et est réalisée en Europe (France, Pays-Bas et Pologne) ainsi qu'en Amérique du Nord (Canada et États-Unis) avec un total de 22 centres, ayant sélectionné et randomisé respectivement 315 et 221 sujets allergiques à l'arachide. La population de patients de l'étude VIPES compte 113 enfants (de 6 à 11 ans), 73 adolescents (de 12 à 17 ans) et 35 adultes (de 18 à 55 ans). DBV prévoit de communiquer les résultats principaux de l'étude au cours du second semestre 2014. DBV bénéficie d'une procédure de développement accéléré («Fast Track») pour le Viaskin® Peanut auprès de la FDA (Food and Drug Administration) aux États-Unis.

Le 4 septembre 2013, DBV Technologies a annoncé le recrutement du premier patient dans l'étude ouverte de suivi OLFUS (Open-Label Follow-Up Study) de VIPES, étude de Phase IIb, afin d'évaluer l'efficacité à long terme et l'innocuité de Viaskin® Peanut. OLFUS-VIPES est une étude de prolongation pour les sujets ayant effectué 12 mois en double aveugle dans l'étude VIPES. OLFUS-VIPES est une étude multicentrique menée en Europe et en Amérique du Nord. Il est prévu d'inclure 21 sites dans 4 pays. Un maximum de 218 sujets participera à l'étude OLFUS-VIPES.

Le 15 Octobre 2013, DBV Technologies a présenté une actualisation des données d'innocuité du Viaskin® Peanut obtenues dans l'étude clinique de phase IIb VIPES (Viaskin Peanut's Efficacy and Safety), une étude de 12 mois destinée à évaluer l'efficacité et l'innocuité du patch Viaskin® Peanut dans le traitement de l'allergie à l'arachide.

Au cours du second Comité de surveillance des données d'innocuité qui s'est tenu le 9 Septembre 2013, les membres de ce comité indépendant ont revu les données d'innocuité pour l'ensemble des 221 patients randomisés et traités dans VIPES. Le comité a conclu que l'étude VIPES ne présentait pas de problème d'innocuité et recommandé de continuer l'étude selon le protocole en vigueur.

Le 18 octobre 2013 - Stallergenes et DBV Technologies ont annoncé avoir signé un accord de recherche et de développement pour la mise au point d'un nouveau traitement de l'allergie au pollen de bouleau. Cette collaboration est le premier accord s'inscrivant dans le cadre du partenariat entre les deux sociétés dédié au développement de traitements innovants dans le domaine des allergies respiratoires. L'accord signé aujourd'hui permettra d'associer l'expertise mondialement reconnue de Stallergenes dans le domaine des allergies respiratoires à la nouvelle technologie de délivrance épicutanée de DBV, Viaskin®, permettant de moduler la réponse immunitaire.

Selon les termes de l'accord, Stallergenes financera l'ensemble du développement pré-clinique réalisé par DBV. L'objectif de ce programme préclinique, d'une durée de 18 à 24 mois, est de fournir à Stallergenes un produit clinique utilisant l'allergène du pollen de bouleau de Stallergenes. Stallergenes bénéficiera d'une exclusivité mondiale sur les droits de développement et de commercialisation de ce produit candidat. DBV pourrait recevoir plusieurs paiements d'étapes, à différents stades précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux pouvant atteindre un montant total de 145 millions d'euros, et se verra verser des redevances sur le chiffre d'affaires futur réalisé par le produit.

Dans le cadre de cet accord, Stallergenes acquiert une participation de 2.0% dans le capital de DBV auprès des actionnaires existants.

Le 22 octobre 2013, DBV Technologies a annoncé un partenariat avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm et l'Inserm Transfert, afin d'étudier la voie épicutanée pour administrer une protéine recombinante

Facteur VIII F(VIII) dans un modèle animal d'hémophilie A. DBV et l'Inserm se sont associés pour combiner la technologie Viaskin® et une expertise mondialement reconnue dans l'hémophilie A pour développer un traitement de référence dans l'hémophilie A réfractaire, en fournissant un traitement plus abordable et non invasif.

Le 24 Octobre 2013, DBV Technologies et le Consortium for Food Allergy Research (CoFAR) ont annoncé que le CoFAR a commencé le recrutement des patients dans un essai multicentrique, randomisé, en double aveugle contre placebo utilisant le Viaskin® Peanut pour traiter les enfants et les adultes allergiques à l'arachide. L'étude "Immunothérapie épicutanée (EPIT) pour traiter l'allergie à l'arachide : une étude de Phase II chez l'enfant et l'adulte, randomisée, en double-aveugle contre placebo " est également appelée CoFAR6.

Le 13 novembre 2013, DBV Technologies a annoncé le lancement d'un placement privé d'un montant cible d'environ 25 millions d'euros (le « Placement Privé ») constitué d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du DPS et d'actions existantes cédées par certains actionnaires. La taille du Placement Privé pourra être augmentée jusqu'à un maximum de 4 722 464 actions. Le Placement Privé des actions s'effectuera au moyen de la construction accélérée d'un livre d'ordres.

Le 14 novembre 2013, DBV Technologies a annoncé la réalisation d'un placement privé d'actions nouvelles et existantes d'un montant d'environ 29,9M€ (le « Placement Privé ») conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier.

Le 26 novembre 2013, DBV Technologies a annoncé avoir conclu un accord de collaboration avec BioNet-Asia Co. Ltd et l'Université de Genève (UNIGE) pour travailler sur un vaccin de rappel contre la coqueluche. L'étude clinique preuve de concept testera un produit combinant deux technologies uniques, la toxine recombinante non toxique de la coqueluche de BioNet (rPT) et la technologie Viaskin® de DBV, permettant la libération épicutanée de l'antigène sans aucun adjuvant.

Le 13 décembre 2013, DBV Technologies a annoncé que le Docteur Hugh Sampson, Professeur de pédiatrie au Kurt Hirschhorn, Directeur du Jaffe Food Allergy Institute et doyen des sciences biomédicales translationnelles au centre médical Mount Sinai de New York (États-Unis), a tenu une conférence intitulée «L'immunothérapie par voie épicutanée dans le domaine des allergies alimentaires» lors d'une réunion de la World Allergy Organization (Organisation mondiale de l'allergie). Au cours de son intervention, le Docteur Sampson a comparé l'immunothérapie épicutanée (EPIT™) à l'immunothérapie orale (OIT) et à l'immunothérapie sublinguale (SLIT), décrivant les modifications immunologiques associées à l'EPIT et analysant les paramètres immunologiques indicateurs du succès de l'immunothérapie.

Note 2 : Comptes IFRS de la Société établis de façon volontaire

Ces comptes constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français.

La date de transition adoptée par la Société est le 1^{er} janvier 2008.

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2011 et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

Ces comptes IFRS au 31 décembre ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 14 mars 2014.

La norme IFRS 1 prévoit des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition. Dans ce cadre, la Société n'a retenu aucune exemption prévue par la norme IFRS 1 à l'exception de celle offerte pour la comptabilisation des avantages du personnel. Ainsi, l'ensemble des écarts actuariels cumulés à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2008, est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.

Note 3 : Principes comptables

3.1 Référentiel comptable

Les états financiers sont présentés en euros.

L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Les normes adoptées par l'Union européenne dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2013 sont :

- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur
- Amendements IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global (OCI)

L'application de ces normes n'a pas d'impact significatif sur les états financiers IFRS.

La Société a appliqué la norme IAS 19 révisée, applicable à compter du 1er janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1er janvier 2012. L'application de cette norme constitue un changement de méthode comptable.

Les effets du retraitement sur les principaux indicateurs 2012 sont :

- une augmentation du résultat net de 99 900 euros
- une diminution des Autres éléments du résultat global de 99 900 euros.

Passage de l'état du résultat global 2012 publié à l'état du résultat global 2012 retraité selon la norme IAS 19 révisée

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	Retraitements selon		
	2012 Publié	IAS 19 révisée	2012 Retraité
	€	€	€
Produits			
Chiffre d'affaires	174 360	-	174 360
Autres revenus	2 602 228	-	2 602 228
Total des produits	2 776 588	-	2 776 588
Charges opérationnelles			
Coûts des marchandises vendues	82 958	-	82 958
Recherche et Développement	11 579 340	(79 972)	11 499 368
Frais Généraux	4 618 627	(19 928)	4 598 699
Total des charges	16 280 925	(99 900)	16 181 025
Résultat courant opérationnel	(13 504 337)	99 900	(13 404 437)
Produits financiers	517 540	-	517 540
Charges financières	(25 208)	-	(25 208)
Résultat financier	492 337	-	492 337
Impôt sur les sociétés	-	-	-
Résultat net	(13 012 000)	99 900	(12 912 100)
Résultat net	(13 012 000)	99 900	(12 912 100)
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies, nets d'impôts	-	(99 900)	(99 900)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(99 900)	(99 900)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	-	-	-
Résultat global de l'exercice	(13 012 000)	-	(13 012 000)

Passage du bilan 2012 publié au bilan 2012 retraité

	Retraitements selon		
	2012 Publié	IAS 19 révisée	2012 Retraité
	€	€	€
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	14 012	-	14 012
Immobilisations corporelles	988 283	-	988 283
Actifs financiers non courants	384 357	-	384 357
Total actifs non courants	1 386 652	-	1 386 652
Actif courant			
Stocks et en cours	29 673	-	29 673
Créances clients et comptes rattachés	92 875	-	92 875
Autres actifs courants	3 117 487	-	3 117 487
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 348 130	-	38 348 130
Total des actifs courants	41 588 165	-	41 588 165
Total de l'Actif	42 974 817	-	42 974 817
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	1 340 815	-	1 340 815
Primes liées au capital	54 612 601	-	54 612 601
Réserves	(3 768 281)	(99 900)	(3 868 181)
Résultat	(13 012 000)	99 900	(12 912 100)
Total des capitaux propres	39 173 135	-	39 173 135
Passifs non courants			
Avances conditionnées	376 651	-	376 651
Provisions non courantes	254 941	-	254 941
Total des passifs non courants	631 592	-	631 592
Passifs courants			
Avances conditionnées	257 414	-	257 414
Concours bancaires courants	519 499	-	519 499
Fournisseurs et comptes rattachés	977 724	-	977 724
Autres passifs courants	1 415 453	-	1 415 453
Total des passifs courants	3 170 090	-	3 170 090
Total du Passif et des Capitaux propres	42 974 817	-	42 974 817

Passage du bilan 2011 publié au bilan 2011 retraité

	Retraitements selon		
	2011 Publié	IAS 19 révisée	2011 Retraité
	€	€	€
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	20 512	-	20 512
Immobilisations corporelles	849 191	-	849 191
Actifs financiers non courants	398 266	-	398 266
Total actifs non courants	1 267 969	-	1 267 969
Actif courant			
Stocks et en cours	34 449	-	34 449
Créances clients et comptes rattachés	775	-	775
Autres actifs courants	2 886 840	-	2 886 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 531 117	-	11 531 117
Total des actifs courants	14 453 181	-	14 453 181
Total de l'Actif	15 721 150	-	15 721 150
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	882 275	-	882 275
Primes liées au capital	17 508 641	-	17 508 641
Réserves	556 859	(2 895)	553 964
	(7 241)		
Résultat	157)	2 895	(7 238 262)
Total des capitaux propres	11 706 617	-	11 706 617
Passifs non courants			
Avances conditionnées	621 281	-	621 281
Provisions non courantes	119 430	-	119 430
Total des passifs non courants	740 711	-	740 711
Passifs courants			
Avances conditionnées	198 171	-	198 171
Fournisseurs et comptes rattachés	2 204 477	-	2 204 477
Autres passifs courants	871 173	-	871 173
Total des passifs courants	3 273 822	-	3 273 822
Total du Passif et des Capitaux propres	15 721 150	-	15 721 150

D'autres normes et amendements de normes sont applicables à partir de 2013. Cependant, ces textes n'ont pas d'impact sur les états financiers de la société.

La Société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et Interprétations, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2013.

3.2 Immobilisations incorporelles

En application des dispositions de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- (c) capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés par la norme IAS 38 ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

POSTE D'IMMOBILISATIONS	DUREE D'AMORTISSEMENT
Agencements et aménagement des constructions	9 ans
Outillage de recherche et développement et de production	5 ans
Matériel de recherche et installations techniques	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	10 ans

3.4 Actifs Financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que la société a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les prêts et créances comprennent aussi les dépôts et cautionnements, classés au bilan en immobilisations financières.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « fair value »).

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

3.5 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute par l'existence d'indices de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

3.6 Stocks et en-cours

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat. Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et sans pénalité et des valeurs mobilières de placement. Ils sont évalués selon les catégories IAS 39 auxquels ils appartiennent.

Les valeurs mobilières de placement sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

3.8 Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

3.9 Paiements en actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « *bons de souscription de parts de créateur d'entreprise* » BSPCE attribués à des salariés et/ou dirigeants et sous la forme de « *bons de souscription d'actions* » BSA attribués à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, à des employés, membres du Conseil d'administration, des personnes physiques ou à des entreprises.

Les options ne sont soumises à aucune condition de marché. Les caractéristiques des options sont présentées en Note 17.

3.10 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

3.11 Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni en Note 11.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal au taux des obligations assimilables du Trésor sur la durée qui correspond à la durée de remboursement des avances.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. L'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les avances pouvant être soumises à ce type de modification sont les avances Coface présentées en Note 11.1

3.12 Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et litiges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Engagement de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant, pour l'actualisation, le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le versement des prestations.

La Société fait appel à des actuaires externes pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

La différence entre le montant de la provision à l'ouverture d'un exercice et à sa clôture est intégralement comptabilisée en charge de personnel.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

3.13 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires de la Société résulte essentiellement de la vente du produit Diallertest[®], kit de diagnostic à l'allergie aux protéines de lait de vache.

La Société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la Société. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté à la livraison.

3.14 Autres revenus

Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en « Autres revenus » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée.

Crédit d'impôt recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche concernent uniquement les dépenses de recherche.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2012 au cours de l'année 2013. Elle demandera le remboursement du crédit d'impôt recherche 2013 au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

Le CIR est présenté en « Autres revenus ». Le crédit d'impôt recherche des années 2008 et 2009 a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2011. Ce contrôle, clos depuis le 11 juillet 2011, n'a donné lieu à aucun redressement significatif.

3.15 Contrats de location

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location-financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location-financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées dans les autres dettes à long terme. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du

contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée la plus courte de la durée d'utilisation et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

3.16 Impôts

Impôt sur les bénéfices

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé.

3.17 Information sectorielle

La Société opère sur un seul segment opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des produits d'immunothérapie épicutanée en vue de leur commercialisation future. Les actifs, passifs et la perte opérationnelle réalisés sont localisés en France.

3.18 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période qui ne sont pas comptabilisés en résultat comme prévu par les normes applicables, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

3.19 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements portent essentiellement sur :

- l'évaluation de la juste valeur des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués à des salariés et/ou dirigeants et des bons de souscription d'actions octroyés à des membres du Conseil d'administration non-salariés et des consultants scientifiques et à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles actuariels ; ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre ;
- l'estimation des flux de remboursement des avances remboursables obtenues par la Société auprès des collectivités publiques. Les flux de remboursements attendus des avances sont analysés à la clôture de chaque exercice.

3.20 Événements postérieurs à la clôture

Le bilan et le compte de résultat de la Société sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs altérant les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements sont présentés dans la Note 24.

Note 4 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	<u>2012</u> <u>retraité</u>	<u>2013</u>
Brevets, licences, marques	29.848	31.080
Logiciels	66.172	146.325
Total coût historique	96.020	177.405
Amort. cumulés des brevets, licences, marques	29.848	30.020
Amortissements cumulés des logiciels	52.160	84.378
Amortissements cumulés	82.008	114.398
Total net	14.012	63.007

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur sur les exercices présentés en application de la norme IAS 36.

Note 5 : Immobilisations corporelles

	<u>01/01/2012</u> <u>retraité</u>	<u>Augment.</u>	<u>Diminut.</u>	<u>31/12/2012</u> <u>retraité</u>
Matériel de laboratoire	676.795	104.507	-	781.302
Agencements des constructions	466.109	164.227	-	630.336
Matériel de bureau	116.962	14.996	-	131.958
Matériel Informatique	143.334	56.681	-	200.015
Autres immobilisations corporelles	48	-	-	48
Total, brut	1.403.247	340.411	-	1.743.658
Amortissement cumulé du matériel de laboratoire	403.262	102.974	-	506.236
Amortissement cumulé des agencements des constructions	21.447	57.030	-	78.477
Amortissement cumulé du matériel de bureau	43.143	15.888	-	59.031
Amortissement cumulé du matériel informatique	86.156	25.427	-	111.583
Amortissement cumulé des autres immobilisations corporelles	48	-	-	48
Total des amortissements cumulés	554.056	201.319	-	755.375
Total, net	849.191	-	-	988.284

	<u>01/01/2013</u>	<u>Augment.</u>	<u>Diminut.</u>	<u>31/12/2013</u>
Matériel de laboratoire	781.302	590.306	-	1.371.607
Agencements des constructions	630.336	291.890	-	922.226
Matériel de bureau	131.958	83.010	-	214.968
Matériel informatique	200.015	74.127	-	274.141
Autres immobilisations corporelles	48	50.570	-	50.618
Total, brut	1.743.658	1.089.902	-	2.833.560
Amortissement cumulé du matériel de laboratoire	506.236	163.717	-	669.953
Amortissement cumulé des agencements des constructions	78.477	100.044	-	178.520
Amortissement cumulé du matériel de bureau	59.031	33.066	-	92.097
Amortissement cumulé du matériel informatique	111.583	47.195	-	158.779
Amortissement cumulé des autres immobilisations corporelles	48	-	-	48
Total des amortissements cumulés	755.375	344.023	-	1.099.397
Total, net	988.284	-	-	1.734.163

Sur les 2 exercices présentés, les acquisitions correspondent principalement à des agencements des constructions et à des équipements et matériels de laboratoire et de production. L'augmentation du poste agencements des constructions est liée à l'aménagement des nouveaux locaux de la société.

Note 6 : Actifs financiers non-courants

(Montants en euros)

	2012	2013
	<u>retraité</u>	<u></u>
Dépôts de garantie	82.999	82.342
Titres immobilisés	275.510	278.057
Contrat de liquidité	25.848	263.430
Total des actifs financiers non-courants	<u>384.357</u>	<u>623.829</u>

Les actifs financiers non-courants sont composés des dépôts de garantie versés au bailleur, des Sicav nantées en garantie de contrats de location simple et d'un contrat de liquidité. A ce titre, 5 253 actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres au 31 décembre 2013, le solde en numéraire est maintenu en actif financier. L'augmentation en 2013 résulte des mouvements du contrat de liquidité, mis en place lors de l'introduction en bourse de la Société.

Note 7 : Stocks et en-cours

(Montants en euros)

	2012	2013
	<u>retraité</u>	<u></u>
Stocks de matières premières	28.023	6.568
Stocks de produits finis	1.650	-
Dépréciation des stocks et en-cours	-	-
Total des stocks et en-cours en valeur nette	<u>29.673</u>	<u>6.568</u>

Les stocks et en-cours concernent le produit Diallertest.

Note 8 : Créances clients et autres actifs courants

8.1 Clients et comptes rattachés

(Montants en euros)

	2012	2013
	<u>retraité</u>	<u></u>
Clients et comptes attachés	138.322	195.997
Dépréciation des créances clients	45.447	13.097
Total des créances clients en valeur nette	<u>92.875</u>	<u>182.900</u>

Toutes les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Les créances clients et comptes rattachés se rapportent principalement aux ventes de Diallertest. La provision complémentaire de 32.350 comptabilisée en 2012, a été reprise suite à l'encaissement de la créance correspondante. Ceci explique la diminution de la dépréciation des créances en 2013.

8.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en euros)

	2012	2013
	retralté	
Crédit d'impôt recherche	2.522.399	3.312.462
Autres créances fiscales	355.728	594.723
Autres créances	45.664	
Charges constatées d'avance	193.696	315.611
Total	<u>3.117.487</u>	<u>4.222.796</u>

Les autres créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de la TVA demandé.

Au 31 décembre 2012, les charges constatées d'avance correspondaient pour l'essentiel à des charges de loyer et d'assurance.

Au 31 décembre 2013, les charges constatées d'avance sont constituées principalement de charges de loyer, d'assurance, ainsi que d'honoraires de conseils juridiques et scientifiques.

Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en Note 3.14 , le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « autres revenus » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

	Montant €
Bilan Créance au 1^{er} janvier 2012	<u>1.707.572</u>
+ Produit d'exploitation	2.522.399
- Paiement reçu	(1.699.080)
- Régularisation	(8.492)
Bilan Créance au 31 décembre 2012	<u>2.522.399</u>

	Montant €
Bilan Créance au 1^{er} janvier 2013	<u>2.522.399</u>
+ Produit d'exploitation	3.312.462
- Paiement reçu	(2.473.045)
- Régularisation	(49.354)
Bilan Créance au 31 décembre 2013	<u>3.312.462</u>

Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit (en euros) :

	2012 retralté	2013
Disponibilités	98.130	826.154
Concours bancaires courants	(519.499)	
Dépôts à terme	38.250.000	38.550.000
Produits financiers à recevoir	-	26.607
Total	<u>37.828.631</u>	<u>39.402.761</u>

Note 10 : Capital

10.1 Capital émis

Le capital social, au 31 décembre 2013, est fixé à la somme de 1.508.829,80 euros (un million cinq cent huit mille huit cent vingt-neuf euros et quatre-vingt centimes). Il est divisé en 15.088.298 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions ("BSA"), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise ("BSPCE"), stock-options ("SO") et actions gratuites ("AGA") octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société au 31 décembre 2013 :

Date	Nature des opérations	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions	Nominal
	Solde au 1 ^{er} janvier 2013	1 340 814,70 €	54 612 601,00 €	13 408 147	0,10 €
25 juillet 2013	Emission BSA		67 440,00 €		
14 novembre 2013	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	168 015,10 €	14 960 857,70 €	1 680 151	
	Solde au 31 décembre 2013	1 508 829,80 €	69 640 898,70 €	15 088 298	0,10 €

Les frais d'augmentation de capital ont été comptabilisés en réduction de la prime d'émission pour un montant de 1 857 454 euros.

10.2 Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

La Société a émis des bons de souscription d'actions ("BSA"), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ("BSPCE") et des actions gratuites ("AGA") comme suit :

Date	Type	Nombre de bons émis au 31/12/2012	Nombre de bons caducs au 31/12/2012	Nombre de bons en circulation au 31/12/2012	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action
23/12/2005	BSA/BSPCE	17,115	17,115	-	-	- €
07/12/2007	BSA	1,717	572	1,145	17,175	4.33 €
21/01/2009	BSA/BSPCE	16,380	-	16,380	245,700	4.33 €
21/01/2009	BSPCE	2,296	-	2,296	34,440	4.33 €
25/06/2010	BSA	1,825	-	1,825	27,375	4.33 €
28/01/2011	BSA	10,039	7,529.00 (0)	2,510	37,650	5.13 €
24/06/2011	BSA/BSPCE	32,000	-	32,000	480,000	5.13 €
22/11/2011	BSA/BSPCE	11,377	-	11,377	170,655	5.13 €
17/01/2012	BSA	89,835	-	89,835	89,835	5.13 €
02/04/2012	AGA	669,796	-	669,796	669,796	- €
25/07/2012	AGA	134,081	-	134,081	134,081	- €
25/09/2012	BSA	30,000	-	30,000	30,000	8.59 €
28/11/2012	AGA	35,360	-	35,360	35,360	- €
	Total	1,051,821	25,216	1,026,605	1,972,067	

Date	Type	Nombre de bons émis au 31/12/2013	Nombre de bons caducs au 31/12/2013	Nombre de bons en circulation au 31/12/2013	Nombre maximum d'actions à émettre	Prix de souscription par action
23/12/2005	BSA/BSPCE	17 115	17 115	-	-	- €
07/12/2007	BSA	1 717	572	1 145	17 175	4,33 €
21/01/2009	BSA/BSPCE	16 380	-	16 380	245 700	4,33 €
21/01/2009	BSPCE	2 296	-	2 296	34 440	4,33 €
25/06/2010	BSA	1 825	-	1 825	27 375	4,33 €
28/01/2011	BSA	10 039	7 529,00	2 510	37 650	5,13 €
24/06/2011	BSA/BSPCE	32 000	-	32 000	480 000	5,13 €
22/11/2011	BSA/BSPCE	11 377	-	11 377	170 655	5,13 €
17/01/2012	BSA	89 835	-	89 835	89 835	5,13 €
02/04/2012	AGA	669 796	-	669 796	669 796	- €
25/07/2012	AGA	134 081	-	134 081	134 081	- €
25/09/2012	BSA	30 000	-	30 000	30 000	8,59 €
28/11/2012	AGA	35 360	-	35 360	35 360	- €
25/07/2013	BSA	73 000	-	73 000	73 000	8,10 €
12/09/2013	AGA	501 500	-	501 500	501 500	- €
18/09/2013	SO	518 000	-	518 000	518 000	7,57 €
Total		2 144 321	25 216	2 119 105	3 064 567	

Le total présenté ci-dessus n'inclut pas les bons annulés antérieurement au 31 décembre 2009.

Dans le cadre de l'introduction en bourse, la valeur nominale des actions a fait l'objet d'une division du nominal par 15 suite à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2011.

L'incidence sur le résultat net des paiements fondés sur des actions est présentée en Note 17.

Note 11 : Emprunts et dettes financières

11.1 Avances remboursables

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec OSEO et la COFACE.

Au 31 décembre 2013, la Société bénéficie de deux contrats d'avances avec OSEO Innovation et d'un contrat avec la COFACE. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100% à leur valeur nominale en cas de succès technique et/ou commercial.

La société a également bénéficié sur la période d'un troisième contrat d'aide OSEO, composée pour partie de subventions et d'avances remboursables.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en passifs non courants, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en passifs courants.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par type d'avance remboursable (montants en euros) :

	<u>2ème aide</u> <u>OSEO</u>	<u>3ème aide</u> <u>OSEO</u>	<u>4ème aide</u> <u>OSEO</u>	<u>COFACE</u>	<u>Total</u>
Bilan Dette Ouverture					
01/01/2012	450 713	246 238	-	122 501	819 452
+ encaissements	-	-	-	-	-
- remboursements	(200 000)	-	-	-	(200 000)
+/- autres mouvements	6 701	3 661	-	4 251	14 613
Bilan Dette Ouverture					
31/12/2012	257 414	249 899	-	126 752	634 065
+ encaissements	-	256 000	903 500	-	1 159 500
- remboursements	(260 000)	-	-	-	(260 000)
+/- autres mouvements	2 586	(1 579)	(111 047)	19 300	(90 740)
Bilan Dette au 31/12/2013	-	504 320	792 453	146 052	1 442 825

Les variations apparaissant en « Autres mouvements » concernent l'actualisation des avances conditionnées.

Deuxième avance OSEO

Le 10 janvier 2005, DBV Technologies a obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable de 600.000 euros pour un projet de conception d'une machine prototype haute cadence pour la production de patchs et développement de patchs de seconde génération destinés notamment à la détection de différentes allergies. Les principales étapes de cette avance sont les suivantes :

- 300.000 euros ont été versés à la société en 2005 à la signature du contrat ;
- 180.000 euros ont été versés à la société en 2008 ;
- le solde de 120.000 euros a été reçu en 2010.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- Le premier remboursement de 140.000 euros effectué en 2011 ;
- Le second remboursement de 200.000 euros effectué le 31 mars 2012 ;
- Le troisième et dernier remboursement de 260.000 euros effectué le 02 avril 2013.

Troisième avance OSEO

En 2011, la Société a été notifiée par Oseo Innovation de l'accord d'une nouvelle aide sous forme d'avance remboursable à hauteur de 640.000 euros pour financer le développement de son programme de traitement à l'allergie aux protéines de lait de vache.

Le montant de l'aide sera versé comme suit :

- 256.000 euros après la signature du contrat ;
- 256.000 euros à partir du 30 juin 2012 sur appel de fonds ;
- le solde de 128.000 euros après constat de fin de programme, réalisé au 31 décembre 2013.

Le premier versement de 256.000 euros a été reçu en 2011.

Le second versement de 256.000 euros a été reçu au cours de l'exercice.
Le solde de 128.000 euros n'a pas encore été reçu.

En cas de succès technique ou commercial du programme, l'échéancier de remboursement sera le suivant :

- 64.000 euros au plus tard le 30 septembre 2014 ;
- 64.000 euros au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- 64.000 euros au plus tard le 31 mars 2015 ;
- 64.000 euros au plus tard le 30 juin 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 septembre 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 mars 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 juin 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 septembre 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 décembre 2016 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 mars 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 juin 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 septembre 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 décembre 2017 ;
- 32.000 euros au plus tard le 31 mars 2018 ;
- 32.000 euros au plus tard le 30 juin 2018.

Quelle que soit l'issue du programme de développement, une somme forfaitaire de 256 K€ devra être remboursée a minima par 4 versements trimestriels de 64 K€ à compter du 30 septembre 2014.

Quatrième avance OSEO

En 2013, OSEO a accordé une aide sous forme d'avances remboursables de 3 206 162 euros à DBV Technologies dans le cadre d'un projet collaboratif de recherche et développement clinique dans l'allergie aux acariens chez le jeune enfant. Le programme ImmunaVla sera financé selon le calendrier suivant, sous réserve de l'avancement du programme :

- 903 500 euros versés en avril 2013 ;
- 903 500 euros en octobre 2014 ;
- 918 000 euros en octobre 2015 ;
- 481 162 euros en avril 2018.

En cas de succès technique ou commercial du projet, l'échéancier de remboursement sera le suivant :

- 400 000 euros au plus tard le 30 juin 2021 ;
- 800 000 euros au plus tard le 30 juin 2022 ;
- 1 100 000 euros au plus tard le 30 juin 2023 ;
- 1 450 000 euros au plus tard le 30 juin 2024.

Outre les avances remboursables, le financement du programme Immunavia comprend le versement par OSEO de subventions non remboursables à la société d'un montant total de 1 919 056 euros.

Avance COFACE

Le 6 septembre 2007, DBV Technologies a signé un contrat d'assurance-prospection avec la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur (COFACE) afin de promouvoir son produit Diallertest® à l'international. A ce titre, la Société a reçu des avances remboursables à hauteur de 147.534 euros. DBV Technologies doit rembourser ces avances à hauteur de 7% de son chiffre d'affaires à l'export de son produit Diallertest®, jusqu'au 30 avril 2017. Au 31 décembre 2013, le montant nominal restant à rembourser au titre de cette avance s'élève à 146 040 euros (147.141 euros au 31 décembre 2012).

Le traitement comptable résultant d'éventuelles modifications des flux de remboursement attendus de cette avance est décrit dans la Note 3.11.

11.2 Maturité des passifs financiers

Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2012
(Montants en euros)

	<u>Montant brut</u>	<u>A moins d'un an</u>	<u>De un à cinq ans</u>	<u>Plus de cinq ans</u>
PASSIFS financiers				
Avances conditionnées non courantes	376.651	-	376.651	-
Provisions non courantes	254.941	552	-	254.389
Avances conditionnées courantes	257.414	257.414	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	977.724	977.724	-	-
Autres passifs courants	<u>1.415.453</u>	<u>1.415.453</u>	-	-
Total passif financier	<u>3.282.183</u>	<u>2.651.143</u>	<u>376.651</u>	<u>254.389</u>

Échéance des passifs financiers inscrits au 31 décembre 2013
(Montants en euros)

	<u>Montant brut</u>	<u>A moins d'un an</u>	<u>De un à cinq ans</u>	<u>Plus de cinq ans</u>
PASSIFS financiers				
Avances conditionnées non courantes	1.316.533	-	1.316.533	-
Provisions non courantes	290.695	-	-	290.695
Avances conditionnées courantes	126.292	126.292	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1.497.289	1.497.289	-	-
Autres passifs courants	<u>2.610.515</u>	<u>2.610.515</u>	-	-
Total passif financier	<u>5.841.324</u>	<u>4.234.096</u>	<u>1.316.533</u>	<u>290.695</u>

Les autres passifs courants sont constitués principalement de dettes sociales.

Note 12 : Provisions non courantes

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Engagements retraite	254.389	290.695
Divers	552	
Total	<u>254.941</u>	<u>290.695</u>

Engagement indemnités de départ en retraite

	<u>Montant €</u>
Au 1^{er} janvier 2012	(117.994)
Coûts des services rendus (charge opérationnelle)	(32.367)
Charge d'Intérêt	(4.128)
Prestation payée	-
Pertes actuarielles	(99.900)
Au 31 décembre 2012	(254.389)
Coûts des services rendus (charge opérationnelle)	(83.594)
Charge d'Intérêt	(5.978)
Prestation payée	-
Gains actuariels	53.266
Au 31 décembre 2013	<u>(290.695)</u>

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
% charges sociales	50%	50%
Augmentation des salaires	3,3%	4%
Taux d'actualisation	2,90%	3,16%

- Age de départ à la retraite: 64 ans (cadres) ; 62 ans (non cadres)
- Modalités de départ : départ volontaire
- Table de mortalité : TGH05-TGF05
- Convention collective : Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge.

Les taux d'actualisation sont issus de la courbe des taux zéro coupon corporate AA.

Aucun départ à la retraite n'a été constaté sur les 2 exercices présentés.

Note 13 : Dettes fournisseurs et autres passifs courants

13.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne présentaient pas de délais de paiement supérieurs à 1 an à la fin de chaque exercice présenté.

13.2 Autres passifs courants

(Montants en euros)

	<u>2012 retraité</u>	<u>2013</u>
Dettes sociales	1.158.362	1.708.526
Dettes fiscales	62.793	56.062
Autres dettes	67.000	52.207
Produits constatés d'avance	127.298	793.720
Total	<u>1.415.453</u>	<u>2.610.515</u>

Les autres passifs regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux et fiscaux.

Note 14 : Instruments financiers inscrits au bilan et effet résultat

2012	Valeur au bilan	Juste Valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
	€	€	€	€	€
ACTIF financier					
Actif disponible à la vente					
Autres actifs financiers non courant	384.357	301.358	82.999		
Stocks et en-cours	29.673				29.673
Créances clients nettes	92.875		92.875		
Autres actifs financiers courant	3.117.487				3.117.487
Equivalents de trésorerie	38.348.130	38.348.130			
Total actif financier	41.972.522	38.649.488	175.873	-	3.147.160
PASSIF financier					
Avances conditionnées à LT	376.651			376.651	
Provisions non courantes	254.941			254.941	
Avances conditionnées à CT	257.414			257.414	
Fournisseurs et autres passifs	2.393.177			2.393.177	
Total passif financier	3.282.183	-	-	3.282.183	-

2013	Valeur au bilan	Juste Valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
	€	€	€	€	€
ACTIF financier					
Actif disponible à la vente					
Autres actifs financiers non courant	623.829	541.487	82.342		
Stocks et en-cours	6.568				6.568
Créances clients nettes	182.900		182.900		
Autres actifs financiers courant	4.222.796				4.222.796
Equivalents de trésorerie	39.402.761	39.402.761			
Total actif financier	44.438.853	39.944.248	265.242	-	4.229.364
PASSIF financier					
Avances conditionnées à LT	1.316.533			1.316.533	
Provisions non courantes	290.695			290.695	
Avances conditionnées à CT	126.292			126.292	
Fournisseurs et autres passifs	4.107.804			4.107.804	
Total passif financier	5.841.324	-	-	5.841.324	-

Valeurs au compte de résultat (€)

	2012	2013
Produits financiers	517.540	670.234
Charges financières	(25.203)	(24.310)

Note 15 : Produits opérationnels

Les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

(Montants en euros)

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Chiffre d'affaires	174.360	181.800
Crédit Impôt Recherche	2.522.399	3.312.462
Subventions	79.829	332.051
Total	<u>2.776.588</u>	<u>3.826.313</u>

Le chiffre d'affaires de la Société est composé de la vente des produits Dllallertest .

Note 16 : Charges opérationnelles

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2012 retraité</u>	<u>2013</u>
	€	€
Dépenses de R&D		
Frais de personnel	4 800 518	7 194 722
Sous traitance, Collaboration et consultants	5 229 379	8 212 083
Fournitures de Recherche	598 216	555 009
Location immobilière	259 224	263 438
Congrès, Frais de déplacement	324 123	465 871
Dotations aux provisions et amortissements	192 740	290 406
Autres	95 168	385 009
Total des dépenses de R&D	<u>11 499 368</u>	<u>17 366 538</u>

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2012 retraité</u>	<u>2013</u>
	€	€
Frais généraux		
Frais de personnel	3 107 246	4 698 848
Honoraires	512 709	586 638
Location immobilière	157 467	111 232
Assurances	56 054	105 018
Communication, frais de représentation et déplacement	480 999	450 701
Frais postaux et de télécommunication	86 831	65 350
Fournitures administratives et locations mobilières	65 867	97 131
Autres	131 526	194 832
Total des frais généraux	<u>4 598 699</u>	<u>6 309 750</u>

Charges de personnel

La Société employait 44 personnes au 31 décembre 2013, contre 34 au 31 décembre 2012.

Les frais de personnel s'analysent comme suit (en euros) :

	2012	2013
	retraité	
Salaires et traitement	<u>2.376.638</u>	<u>3.607.544</u>
Charges sociales	2.300.323	3.148.253
Charges sur engagement de retraite	36.495	89.572
Paiement en actions	<u>3.194.308</u>	<u>5.048.201</u>
Total	<u>7.907.764</u>	<u>11.893.570</u>

Note 17 : Paiements en actions

Les paiements en actions concernent tous les bons (BSA/BSPCE) et les actions gratuites (AGA) attribués à des salariés, des membres du Conseil d'administration non-salariés, des conseillers scientifiques ou à des prestataires de services.

Les bons attribués sont susceptibles d'être exercés à tout moment après une période de « vesting » comprise entre 0 et 4 ans et deviennent caducs après une période de 10 ans à compter de leur date d'attribution. L'acquisition des bons par les bénéficiaires n'est pas soumise à des conditions de marché. La charge représentative de l'avantage octroyé est comptabilisée linéairement en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits.

Le détail de la charge comptabilisée au titre des exercices 2012 et 2013 se détaille comme suit par plan :

Ecoulement de la charge au 31 décembre 2012

Type	Date d'Octroi	Nombre d'options en circulation	Coût probablisé du plan	Charge cumulée au 31/12/2011	Charge 2012	Charge cumulée au 31/12/12
BSPCE2	23/12/2005	-	427 959 €	427 959 €	- 0 €	427 959 €
BSA	07/12/2007	1 145	34 348 €	34 348 €	0 €	34 348 €
	25/09/2012	30 000	73 796 €	- €	9 912 €	9 912 €
BSA 2	21/01/2009	10 716	326 930 €	321 928 €	4 897 €	326 825 €
BSA 4	21/01/2009	5 358	163 519 €	161 017 €	2 449 €	163 466 €
BSAX	21/01/2009	306	9 857 €	9 505 €	344 €	9 849 €
BCEX	21/01/2009	2 296	70 258 €	67 700 €	2 504 €	70 204 €
BSAX	25/06/2010	1 825	55 702 €	46 885 €	7 241 €	54 126 €
BSA2010	28/01/2011	2 510	334 447 €	165 702 €	95 427 €	261 129 €
	24/06/2011	8 000	264 814 €	108 897 €	90 173 €	199 070 €
	09/12/2011	1 338	43 737 €	1 371 €	21 883 €	23 254 €
	17/01/2012	89 835	194 270 €	- €	94 597 €	94 597 €
BSPCE2010	24/06/2011	24 000	794 681 €	326 794 €	270 599 €	597 393 €
	15/12/2011	10 039	325 161 €	7 493 €	164 430 €	171 923 €
AGA	02/04/2012	669 796	5 830 569 €	- €	2 180 473 €	2 180 473 €
	25/07/2012	134 081	1 082 313	- €	235 737 €	235 737 €
	28/11/2012	35 360	301 784	- €	13 642 €	13 642 €
Total		1 026 605	10 334 144	1 679 599	3 194 308	4 873 906

Écoulement de la charge au 31 décembre 2013

Type	Date d'Octroi	Nombre	Coût probabilisé du plan	Charge cumulée au 31/12/2012	Charge 2013	Charge cumulée au 31/12/2013
BCEX	21/01/2009	2 296	€ 70 260	€ 70 204	€ 56	€ 70 260
BSA	07/12/2007	1 145	€ 34 348	€ 34 348	€ -	€ 34 348
	17/01/2012	89 835	€ 195 789	€ 94 597	€ 56 246	150 843 €
	25/09/2012	30 000	€ 74 495	€ 9 912	€ 33 151	€ 43 063
	25/07/2013	73 000	€ 159 140		€ 159 140	159 140 €
BSA 2	21/01/2009	10 716	€ 326 934	€ 326 825	€ 109	326 934 €
BSA 4	21/01/2009	5 358	€ 163 521	€ 163 466	€ 55	163 521 €
BSA2010	28/01/2011	2 510	€ 336 178	€ 261 129	€ 52 741	313 870 €
	24/06/2011	8 000	€ 266 184	€ 199 070	€ 47 436	246 506 €
	09/12/2011	1 338	€ 44 064	€ 23 254	€ 11 847	€ 35 101
BSAX	21/01/2009	306	€ 9 857	€ 9 849	€ 8	€ 9 857
	25/06/2010	1 825	€ 55 747	€ 54 126	€ 1 256	€ 55 382
BSPCE2	23/12/2005	0	€ 427 959	€ 427 959	€ -	427 959 €
BSPCE2010	24/06/2011	24 000	€ 798 792	€ 597 393	€ 142 348	739 741 €
	15/12/2011	10 039	€ 327 587	€ 171 923	€ 88 646	260 569 €
SO	18/09/2013	518 000	€ 1 781 437		€ 126 810	126 810 €
AGA	02/04/2012	667 936	€ 5 919 378	€ 2 180 473	2 992 902 €	5 173 375 €
	25/07/2012	134 081	€ 1 093 245	€ 235 737	€ 549 004	784 741 €
	28/11/2012	35 360	€ 304 833	€ 13 642	€ 152 554	166 196 €
	12/09/2013	487 000	€ 3 924 369		€ 633 892	633 892 €
Total		2 127 677	€ 16 314 116	€ 4 873 906	5 048 201 €	9 922 108 €

La charge cumulée comptabilisée au 1er janvier 2012 est de 1 679 599 €, intégralement constatée en réserves au titre des exercices 2005 à 2011.

La charge comptabilisée au compte de résultat en 2012 est de 3 194 308 euros.

La charge comptabilisée au compte de résultat en 2013 est de 5 048 201 euros.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements en actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque : taux des emprunts d'état (indice GFRN),
- Dividende : néant,
- Volatilité : 40 %, correspondant à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées comparables,
- Turnover :
 - 1% par an au titre de 2012,
 - 1% par an au titre de 2013.
- Durée de vie attendue : 5,45 à 7ans.

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions.

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en Note 10.2.

Note 18 : Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit (en euros) :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Produits financiers	517.540	670.234
Charges financières	<u>(25.203)</u>	<u>(24.310)</u>
Total	<u>492.337</u>	<u>645.925</u>

Les produits financiers sont principalement constitués des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement. Les pertes de change et les charges liées à la désactualisation des avances Oséo et Coface constituent les charges financières.

Note 19 : Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 60 552 348 euros au 31 décembre 2013 (44.525.331 euros au 31 décembre 2012). La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en Note 3.16.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 33,33%.

Note 20 : Engagements

Obligations au titre des contrats de location simple

La Société a signé le 28 avril 2011 avec la société SELECTINVEST 1 un contrat de location pour ses locaux. Le montant des loyers et charges futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2013 :

	<u>31/12/2013</u>
Année 2014	251 864
Année 2015	285 768
Année 2016	309 986
Année 2017	309 986
Année 2018	309 986
Année 2019	309 986
Année 2020	<u>129 161</u>
Total	<u>1 906 737</u>

La Société a signé différents contrats de location simple de matériels de bureau. Le montant des loyers futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2013 :

- 2014 : 23.945 euros ;
- 2015 : 18.391 euros ;
- 2016 : 13.488 euros.

Obligations au titre des autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

La Société a signé le 5 décembre 2011, un contrat de sous-traitance avec une CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique de Phase II pour le produit Viaskin[®] Peanut. Le montant de cette étude s'élève à 5 390 637 euros.

Au 31 décembre 2013, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour les années 2014 et 2015 est de 2 085 000 euros.

La société a signé un contrat de sous-traitance avec cette même CRO dans le cadre du lancement de son étude clinique OLFUS pour le produit Viaskin[®] Peanut. Le montant de cette étude s'élève à 6 800 000 euros.

Au 31 décembre 2013, le montant restant à verser au titre de ce contrat pour les années 2014 et 2015 est de 5 400 000 euros.

Note 21 : Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (en euros) :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Membres du Conseil d'Administration	203.450	380.800
Jetons de présence	45.000	40.000
Paiements en actions, stocks-options et BSA aux membres du Conseil d'Administration	1.211.454	1.612.191
Honoraires versés à la SCP Benhamou Vannerom	164.513	
Total	<u>1.624.417</u>	<u>2.032.991</u>

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 17
Etat des dettes avec les parties liées au 31 décembre :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Rémunération exceptionnelle	75.600	109.200
Jetons de présence	67.000	36.500
Engagement de retraite	22.485	
Total	<u>165.085</u>	<u>145.700</u>

Note 22 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions est de 12 326 779 en 2012. Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 15, décidée par l'assemblée générale du 9 décembre 2011, ce nombre d'actions est ajusté, en le multipliant par 15, pour tous les exercices présentés. Le nombre moyen pondéré d'actions est de 13 604 687 en 2013.

	Au 31 décembre	
	2012 retraité	2013
Résultat de l'exercice	(12.912.100)	(19.306.416)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté	12.326.779	13.604.687
Résultat de base par action (€/action)	(1,05)	(1,42)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ces instruments sont présentés de manière détaillée en Note 17. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Note 23 : Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

Risque de liquidité

La Société pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche mais n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

A ce jour, la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité à court terme compte tenu de la trésorerie et équivalents de trésorerie dont elle disposait au 31 décembre 2013, soit 39 402 761 euros.

D'importants efforts de recherche et de développement et de dépenses liées à des études cliniques ont été engagés depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels négatifs jusqu'à ce jour.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de sa technologie, la poursuite de son programme de développement clinique et l'équipement de son propre laboratoire pharmaceutique ainsi qu'à l'avenir pour la production et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le niveau des besoins de financement de la Société et leur échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle de la Société tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux anticipés pour ses programmes de recherche et de développement et d'études cliniques ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux anticipés pour l'obtention des autorisations réglementaires de mise sur le marché de ses produits ainsi que de leur accès au remboursement, y compris le temps de préparation des dossiers de demandes auprès des autorités compétentes ; et
- des coûts pour répondre aux évolutions de la technologie Viaskin® et pour assurer la fabrication et la commercialisation de toute ou partie de ses produits ;
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour la Société. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer le nombre ou l'étendue de son programme d'essais précliniques et cliniques ;
- accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers ; ou
- conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où la Société lèverait des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement titres de placement. Ceux-ci sont composés de SICAV monétaires et de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

La Société n'a aucune dette à taux variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux.

Le remboursement des avances remboursables peut varier en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs. La modification des flux de remboursements attendus sera traitée au compte de résultat (Note 3.11).

A ce jour, la Société n'a pas contracté d'emprunts auprès d'établissements de crédit et n'est donc que très faiblement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des Institutions financières co-contractantes.

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

Note 24 : Événements postérieurs à la clôture

Le 18 février 2014, DBV Technologies et l'hôpital Mount Sinai concluent un accord de collaboration de recherche dans la maladie de Crohn. avec l'Icahn School of Medicine, de New-York.

La maladie de Crohn est une affection chronique qui, en l'absence de traitement satisfaisant, fait l'objet de recherches intenses afin d'améliorer la qualité de vie des patients qui en sont atteints. DBV a déjà démontré, à travers plusieurs études précliniques, que l'immunothérapie par voie épicutanée (EPIT™) constituait une voie originale et robuste d'activation des cellules immunitaires régulatrices innées et acquises. Des travaux préliminaires ont démontré que ces cellules jouent un rôle dans la protection de l'intestin contre l'inflammation. DBV s'est associé à l'équipe de l'hôpital Mount Sinai, reconnue dans le monde entier pour sa connaissance des mécanismes cellulaires impliqués dans la maladie de Crohn. Ces chercheurs ont, en outre, déjà démontré que l'administration de cellules T-régulatrices à des patients atteints d'une forme sévère de la maladie de Crohn était bien tolérée et efficace. Ce projet permettra, en conjuguant la technologie de DBV et l'expertise de l'équipe de l'hôpital Mount Sinai, de développer une approche innovante d'induction de la tolérance et de réduction de l'inflammation intestinale.

Le 17 mars 2014, DBV Technologies a annoncé la publication de ses résultats 2013. DBV a également présenté une actualisation de l'étude clinique de phase IIb VIPES (Viaskin Peanut's Efficacy and Safety) pour Viaskin® Peanut. En outre, la Société a indiqué la date à laquelle se tiendra sa 'Journée Investisseurs' sur la R&D.

DBV a lancé l'étude VIPES en Août 2012, recrutant 221 patients allergiques à l'arachide, dont des enfants, des adolescents et des adultes. L'étude, réalisée en Europe et en Amérique du Nord dans 22 centres cliniques est la plus importante jamais réalisée dans le domaine. Au cours du troisième Comité de surveillance des données de «safety» qui s'est tenu le 24 février 2014, les membres de ce comité indépendant ont revu les données cliniques pour l'ensemble des 221 patients randomisés et traités dans VIPES. Le comité a conclu que lors de l'étude VIPES, Viaskin ne présentait aucun danger pour les patients et recommande de continuer l'étude selon le protocole en vigueur.

DBV prévoit de publier les résultats de l'étude VIPES, après 12 mois de traitement au cours du mois d'octobre 2014.

Le taux de sortie prématuré de l'étude est particulièrement bas puisqu'il s'élève à 4%, ce qui témoigne de l'excellente adhésion des patients au traitement.

VIPES a reçu la désignation « Fast Track » par la FDA (Food and Drug Administration).